



**PÔLE  
FERRÉ**

Avril – Mai 2023

# LE JOURNAL DE LA MAINTENANCE



## L'édito du Secrétaire

### Alerte sur les EAP

Les RGPD ...

### Réorganisation CT

2 jours de négociation  
pour tenter de trouver un  
accord ...

### Transfert industriel de l'A.M.E.

La direction refuse la  
prime déménagement





## **L**a ligne rouge est dépassée.

Le jeudi 16 mars, le gouvernement a décidé de passer son texte sur la réforme des retraites par un 49-3.

Refusant le compromis politique et social, avançant coûte que coûte dans la casse sociale, ce gouvernement démontre s'il en était besoin que la démocratie n'a plus sa place dans l'hémicycle.

**Plus que jamais la démocratie fondement de notre pays doit être défendue.**

Il est temps que le gouvernement respecte les urnes et le choix des électeurs qui ont décidé de ne pas lui donner une majorité absolue lors des élections législatives de 2022.

**Il est temps que le gouvernement entende la démocratie sociale** qui s'est exprimée dans la rue depuis plusieurs mois dans le calme et avec beaucoup de responsabilité.

En s'entêtant dans cette position, ce gouvernement porte la responsabilité d'un durcissement du mouvement et des débordements que cela pourrait engendrer.

L'UNSA Pôle Ferré s'est inscrit depuis le début dans l'ensemble des mobilisations décidées par l'intersyndicale nationale.

**L'ensemble des organisations syndicales de la RATP se sont réunies à plusieurs reprises pour faire siennes les positions nationales en appelant aux manifestations et aux grèves reconductibles.**

Aujourd'hui plus que la réforme des retraites c'est la défense de notre démocratie sociale qui est en jeu.

L'UNSA Pôle Ferré sans faux semblant, avec sincérité, appelle l'ensemble des agents à s'inscrire dans les actions et mobilisations qui vont se dérouler dans les prochains jours.

D'autres réformes sont déjà en préparation n'ayant qu'un seul objectif revenir encore un peu plus sur nos acquis sociaux.

Il est temps de dire 

**C'est pourquoi L'UNSA Pôle Ferré sera de nouveau dans la rue aux prochains appels** de l'intersyndicale pour défendre nos acquis et refuser cette réforme des retraites injuste pour les salariés.

## AGENDA SOCIAL

### Quelques sujets à venir en 2023

- Égalité professionnelle (GIS)
- Révision de l'accord des compétences (GIS)
- Protection sociale complémentaire d'entreprise (GIS)
- Attribution de CSOM (GIS)
- QVT et prévention RPS (GIS)
- Emploi des personnes en situation de handicap (GIS)
- Accompagnement montée en charge GIGP (INFRA)
- Conséquence reprise activité maintenance par la BU tramway (INFRA)
- Evolution fonction RH de RATP infrastructure (INFRA)
- Evolution RH/prévention (MRF)
- Adaptation des ateliers RER à l'arrivée du MI09 (suivi MRF)
- Adaptation des ateliers RER à l'arrivée du MI20 (suivi MRF)
- Revoyure NAO juillet 2023

### RAPPEL 2022

- Négociation salariale (GIS)
- Protocole nuit (GIS) avril 2022
- Intéressement (GIS) Juin 2022
- Télétravail (GIS) Juillet 2022
- Temps partiel fin de carrière (GIS) juin 2022
- Politique sociale en faveur des prêts (GIS) juillet 2022
- Don de jours (GIS) janvier 2023
- Accord sur l'accompagnement de l'adaptation de l'organisation de la maintenance de la ligne 11 (MRF) décembre 2022

**L'**UNSA PÔLE FERRÉ a déclenché **4 alarmes sociales** suite aux pratiques **des managers de l'unité VOIE à Infra qui utilisent des fichiers illégaux** comme support pour réaliser les EAP des opérateurs !

En effet, les managers **CONNAISSAIENT LE NOMBRE DE JOURS DE GRÈVE DES AGENTS**, le nombre de jours d'absence liés à une activité syndicale, etc... (données transmises par les RH !), **un fichier illégal créé de toute pièce par un manager** était utilisé pour réaliser ces EAP. Ce fichier était même utilisé par les AM pour attribuer des primes et les CA !

**La direction de RATP-Infrastructures et le correspondant RGPD ont reconnu ne pas avoir respecté le règlement général de protection des données (RGPD) !!!**

La direction de RATP-INFRA a reconnu ces manquements et a demandé la suppression de ces fichiers **MAIS REFUSE DE REFAIRE LES EAP DES AGENTS DEPUIS 2020, COMME DEMANDE L'UNSA GROUPE RATP !**

**L'UNSA PÔLE FERRÉ** est persuadée que **DES AGENTS ONT DONC ÉTÉ PÉNALISÉS LORS DES COMMISSIONS DE CLASSEMENT** depuis 2020, à cause de ces pratiques illégales pour lesquelles l'entreprise a déjà été condamnée par la CNIL en 2021 !

**L'UNSA PÔLE FERRÉ** craint que ces pratiques ne se limitent pas à l'unité VOIE. Nous allons donc rappelé les principes essentiels à respecter lors des EAP (ne pas hésiter à consulter également Urban) :



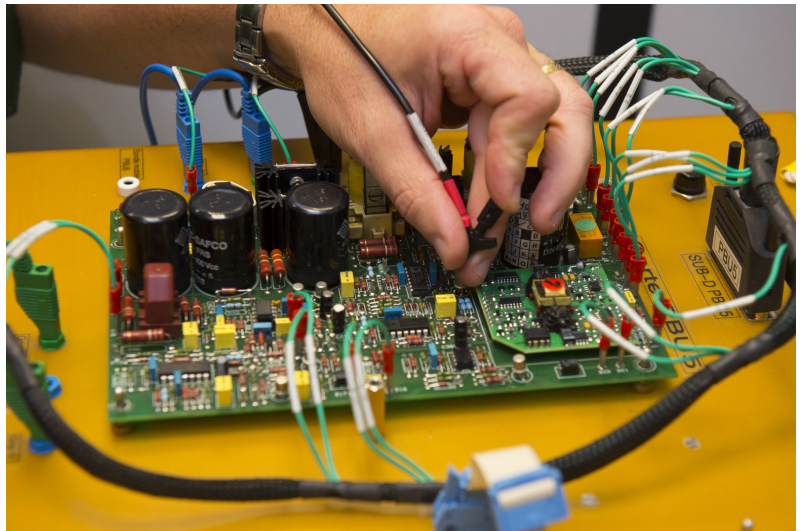
- Un EAP au minimum tous les 2 ans (obligation légale).
- L'AM évaluateur (enregistré comme manager référent) convient avec l'agent d'une date (il ne convoque pas ...) pour réaliser son EAP et **laisse à ce dernier un délai raisonnable pour pouvoir préparer son entretien.**
- Toutes les informations nécessaires à la préparation de l'EAP doivent être connues de l'agent ainsi que son précédent EAP.
- L'AM évaluateur réalise l'entretien dans une salle dédiée et ne gère pas l'opérationnel en même temps, l'AM ne doit utiliser que des données **OBJECTIVES ET DES FAITS CONCRETS** sur l'année écoulée.
- A la fin de l'EAP, l'agent et l'AM signent et un exemplaire est remis à l'agent. **L'agent peut mentionner tous les commentaires qu'il estime nécessaire et peut refuser de signer.**
- **L'EAP n'a pas à être envoyée à une tierce personne pour correction-modification et représenté à l'agent quelques jours après pour signature.** C'est l'AM qui effectue l'entretien qui signe et valide dans Pulse !



**C**'est pour fin 2023, voire, début 2024 que le transfert industriel de L' AME vers l'atelier de Vaugirard est prévu.

Ce transfert concerne l'intégralité du personnel de L' AME du côté de St Fargeau et une cinquantaine de personnes du côté de St Ouen. Malgré le fait que nous sommes bien conscients que les agents vont intégrer des locaux neufs, **ce transfert industriel va les impacter dans leur vie professionnelle et personnelle.**

Dans cet environnement qu'ils ne connaissent pas, ils vont devoir s'adapter et travailler avec de nouveaux modes de fonctionnement comme par exemple, l'utilisation et la livraison des réparables acheminés par AGV et la méthode de livraison de kits et de pièces provenant du magasin. Une période d'adaptation et une réorganisation de leur façon de faire seront nécessaires. Nous savons aussi qu'un déménagement s'effectue toujours avec ces aléas et qu'ils vont devoir, dans les premières semaines, faire avec ce qu'ils ont à leur disposition. **Tous ces changements vont avoir un impact sur le plan moral et sur le plan social (trajet domicile-travail, adaptation aux nouveaux procédés, environnement, etc...)**



Pour toutes ces raisons, **L'UNSA PÔLE FERRÉ demande le versement d'une prime à chaque agent travaillant à l'A.M.E, impacté par ce transfert.**

**POUR NOUS, CET ACCOMPAGNEMENT FINANCIER EST LÉGITIME .**

Ainsi, **L'UNSA PÔLE FERRÉ**, suivra de près l'avancement de ce projet et espère faire entendre ses revendications, qui sont avant tout celles des agents, auprès de la direction de l'AME.



Nordine Makhoulfi  
MRF / AME  
IP



# A

**U cours des 2 journées de négociation ( 30/01 et 01/02) qui ont duré environ 23 heures, l'UNSA Pôle ferré s'est battue pour essayer d'obtenir des avancées significatives**

sur le dossier de transformation de l'unité CT présenté, la direction n'a malheureusement daigné donner que quelques miettes aux agents nous obligeant par exemple à négocier des augmentations au millième de pourcentage pour la prime de qualification-pénibilité !

**L'UNSA Pôle ferré** a demandé des suspensions de séance, à être reçu par la direction générale mais en vain ? **L'UNSA Pôle ferré** reste persuadée que si l'ensemble des organisations syndicales avaient été plus « combattantes », nous aurions pu obtenir davantage pour les agents (certains agents gagnent seulement 30 euros BRUT par mois ...). Après avoir réalisé des HIS et demandé aux agents de se prononcer, par vote à main levée sur la signature de l'accord proposé par la direction, les agents à la très grande majorité, ont refusé que l'UNSA signe cet accord.

**COMME POUR CERTAINS PROTOCOLES, L'UNSA PÔLE FERRÉ A ÉCOUTÉ LA VOLONTÉ DES AGENTS ET N'A PAS SIGNÉ CE PROTOCOLE.**

**L'UNSA Pôle ferré** est la seule organisation syndicale à ne pas l'avoir signé et continuera de suivre la volonté des agents et à défendre leurs intérêts.

### Les 3 principes de négociation de notre direction



Ne pas voir la réalité du terrain



Ne pas entendre la voix des agents



Ne pas s'engager sur leurs propositions



Sébastien Vernet  
INFRA / CT  
DSE / IP

# CRÉATION D'UNE ÉQUIPE DE NUIT CDT AUBERVILLIERS

**D**ans le cadre de la mise en œuvre du plein trafic au 01/04/2023 sur la ligne 12, Cette dernière a été prolongée jusqu'à la station Mairie d'Aubervilliers en mai 2022 et va pour la 1ère fois mettre en œuvre un plein trafic dans cette configuration « prolongée ».

La création d'une équipe de nuit sur la ligne 12 va être créée pour réussir cette offre plein trafic demandée par l'autorité organisatrice IDFM. La ligne 12 est équipée en matériel du type MF67 avec un parc de trains d'ancienne génération, de disponibilité réduite.

Cette équipe sera composée d'un manager (AM) et 5 mécaniciens d'entretien (OQME).

- Horaires et roulement de l'équipe de nuit

Le cycle de travail est sur 1 semaine du dimanche soir au vendredi matin :

La durée de travail est de 7h16 : de 23h00 à 06h16.



Pour donner suite aux différentes audiences réalisées entre la direction et vos représentants,

**l'UNSA PÔLE FERRÉ a obtenu un effectif de nuit de 7 OQME et 1 OQD soit trois agents supplémentaires pour une période de deux ans.** Durant cette période, l'équipe dépendra du site de Vaugirard dans l'attente de la fin des travaux d'Aubervilliers. **Une demande de revoyure de vos représentant a été demandée à la fin des travaux afin de consolider cette équipe avant le transfert définitif vers Aubervilliers.**

Nous reviendrons vers vous après l'audience de négociation d'accompagnement pour le transfert vers le nouveau site.



Vincent Auvré  
MRF / RER  
DSE

→ 20 points statutaires en 2 fois (dès le début de grille, ce qui permet de tenir compte des échelons).

→ Soit 10 points au 1er janvier 2023.

→ Et 10 points au 1er juillet 2023.

♦ Valeur du point 6€71.

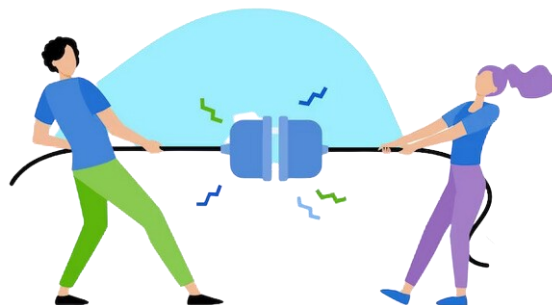
- ✓ Cela fait une augmentation minimum de 105€ net par mois (minimum 1365€ net par an) avec ces 20 points.
- ✓ 5 jours supplémentaires du CET seront monétisables, soit 15 jours.
- ✓ 5 jours supplémentaires pourront être déposés sur le CET, soit 10 jours.
- ✓ Une clause de revoyure est actée suivant l'évolution de l'inflation (juillet) !



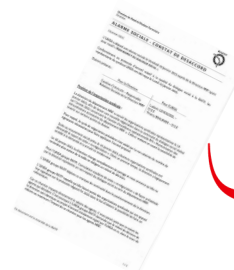
## EXCELLENCE OPERATIONNELLE RH

### L'UNSA limite la casse

**L'**UNSA PÔLE FERRÉ espérait déclencher un référendum en apposant sa signature sur ce protocole. Le taux de 30% non atteint et l'absence d'accord majoritaire ...



La direction à décider d'un relevé de décision avec le risque de pénaliser encore plus les agents, **L'UNSA PÔLE FERRÉ** a déposé dans la foulée une alarme sociale ci-contre pour essayer de limiter la casse.



Thierry Beaunier  
MRF  
Secrétaire adjoint

# UN TOURNANT POUR LE MÉTIER DE "MAINTENEUR VOIE"

L

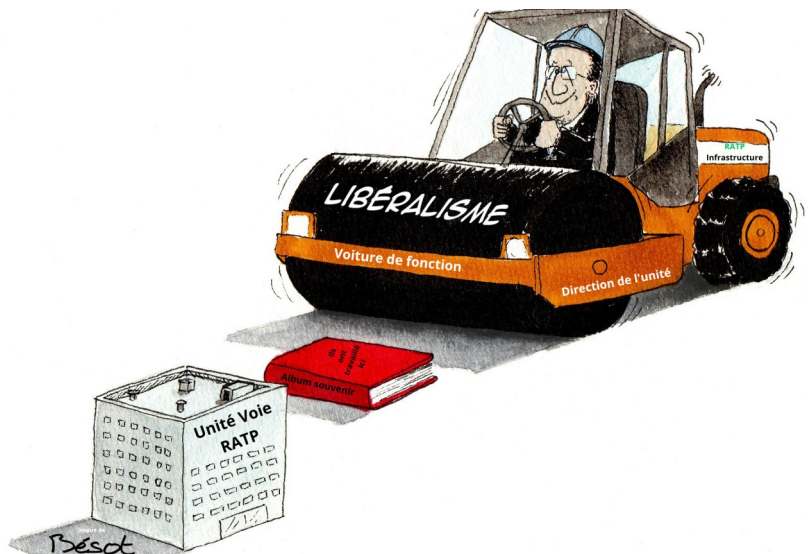
la direction de la RATP commence déjà à démanteler les services de maintenance.

L'UNSA PÔLE FERRÉ depuis le 8 septembre 2022 et l'annonce de la fermeture du service de nuit de NANTERRE, n'a cessé de dénoncer d'alerter la direction, mais en vain, "la machine est mise en route". Une vraie mise à la concurrence des agents RATP au profit des prestataires de service, est mise en œuvre.

Le tout clé en main locaux, matériel, ordi etc.. Ils n'ont plus qu'à poser leurs valises. Malgré les difficultés, les risques, et la complexité du projet, la direction n'a rien voulu entendre et ferme le 1er mai 2023, Joyeuse fête du travail !

Voici comment maintenant on remercie « pour les bons et loyaux services... »

L'UNSA PÔLE FERRÉ craint qu'une machine vient d'être mise en route et que le département finisse par fermer d'autres secteurs à la voie mais aussi dans d'autres unités.



Halim Bengueddoudj  
INFRA  
Elu CSE 7



## Adhérez en ligne



Opérateur : 65 € / an

Maîtrise & cadre : 77 € / an



07 56 83 82 97



unsa.poleferre@gmail.com



UNSA Groupe RATP Pôle Ferré

© UNSA -RATP Pôle Ferré 2023  
Crédits photo Freepik & Adobe Stock  
& Google Image  
Ne pas jeter sur la voie publique